

## FICHE SIGNALÉTIQUE

PRODUIT: REFLECTION

Page 1

### SECTION 01: PRODUIT CHIMIQUE ET IDENTIFICATION DE LA SOCIÉTÉ

FABRICANT/FOURNISSEUR..... LES INVESTISSEMENTS B.S.C. INC.  
ADRESSE DE FABRICANT/FOURNISSEUR..... 109 IBER RD, UNIT #3, OTTAWA, ON K2S 0X5 613-744-8896  
NOM DU PRODUIT..... REFLECTION  
UTILISATION DU PRODUIT..... RINSE DE VAISSELLE COMMERCIALE  
NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'URGENCE ..... CANUTEC 613-996-6666

### SECTION 02: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS



ITINÉRAIRE D'ENTRÉE:  
CONTACT AVEC LA PEAU ..... PEUT CAUSER UNE LÉGÈRE IRRITATION DE LA PEAU. TOUT CONTACT PROLONGE OU REPETE AVEC LA PEAU RISQUE D'ENTRAINER SON DESSECHMENT, CRAQUEMENT OU IRRITATION.  
ABSORPTION PAR LA PEAU ..... N.D.  
CONTACT AVEC LES YEUX..... PROVOQUE UNE IRRITATION DES YEUX. LES SYMPTÔMES DE L'EXPOSITION PEUVENT INCLURE: SENSATION DE BRÛLURE, ROUGEUR, ENFLURE ET VUE TROUBLE.  
INHALATION..... POSSIBILITÉ D'UNE PERTE DE CONSCIENCE. POSSIBILITÉ DE MAUX DE TÊTE, DE NAUSÉES, DE VOMISSEMENTS, D'ÉTOURDISSEMENTS ET DE SOMNOLENCE.  
INGESTION ..... MÊME SI L'INGESTION DE CE LIQUIDE EST PEU PROBABLE, CELLE-CI POURRAIT CAUSER UNE IRRITATION DES VOIES DIGESTIVES SUPÉRIEURES. L'INGESTION DE CE PRODUIT PEUT CAUSER DES MAUX DE TÊTE, DES ÉTOURDISSEMENTS, DE LA FATIGUE ET UNE DÉPRESSION DU SYSTÈME NERVEUX CENTRAL.  
EFFETS/SYMPTOMS D'EXPOSITION AIGUË..... VOIR CI-DESSUS  
EFFETS/SYMPTOMS D'EXPOSITION CHRONIQUE .. VOIR CI-DESSUS  
CONDITIONS MÉDICALES GÉNÉRALEMENT AGGRAVÉES PAR L'EXPOSITION..... N.D.

### SECTION 03: IDENTIFICATION DES RISQUES

INGRÉDIENTS DANGEREUX	C.A.S. #	%	VLE	DL50	CL50
ALCOOL D'ISOPROPYLE	67-63-0	10 -30	ACGIH; 400 PPM VLE; 200 PPM MPT OSHA; 400 PPM MPT; 980 MG/M3 VLE; 500 PPM VLE. DIVS; 2000 PPM	12800 MG/KG (CUTANÉ, LAPIN) 3600 MG/KG (ORALE, SOURIS)  5045 MG/KG (ORALE, RAT)	12000 PPM/8H (IHL, RAT)
POLYALKYLÈNEGLYCOL	9003-11-6	10 - 30	AUCUNE LIMITE ÉTABLIE	(ORALE, RAT) > 4,000 MG/KG. TYPIQUE POUR CETTE FAMILLE DE PRODUITS. ESTIMATION. (CUTANÉE, LAPIN) > 10,000 MG/KG. TYPIQUE POUR CETTE FAMILLE DE PRODUITS.	N.D.

### SECTION 04: PREMIERS SOINS

CONTACT AVEC LA PEAU ..... EN CAS DE CONTACT, RINCER IMMÉDIATEMENT LA PEAU À GRANDE

CONTACT AVEC LES YEUX.....	EAU PENDANT AU MOINS 15 MINUTES. OBTENIR DES SOINS MÉDICAUX. RETIRER LES VÊTEMENTS CONTAMINÉS ET LES NETTOYER AVANT DE LES RÉUTILISER.
INHALATION.....	EN CAS DE CONTACT, OU SI ON PRÉSUME QU'IL Y A EU CONTACT, RINCER IMMÉDIATEMENT LES YEUX À GRANDE EAU PENDANT AU MOINS 15 MINUTES. APRÈS LE RINÇAGE, OBTENIR IMMÉDIATEMENT DES SOINS MÉDICAUX.
INGESTION .....	TRANSPORTER LA PERSONNE À L'AIR FRAIS. EN CAS D'ARRÊT RESPIRATOIRE, PRATIQUER LA RESPIRATION ARTIFICIELLE. EN CAS DE GÊNE RESPIRATOIRE, OBTENIR IMMÉDIATEMENT DES SOINS MÉDICAUX.
NOTES AU MÉDÉCIN .....	NE PAS FAIRE VOMIR. NE RIEN FAIRE AVALER À UNE PERSONNE QUI EST INCONSCIENTE OU QUI A DES CONVULSIONS. OBTENIR IMMÉDIATEMENT DES SOINS MÉDICAUX. SI LE VOMISSEMENT SE PRODUIT SPONTANÉMENT, TENIR LA TÊTE DE LA VICTIME PLUS BASSE QUE LES HANCHES POUR EMPÊCHER L'ASPIRATION DU LIQUIDE DANS LES POUMONS.

**SECTION 05: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

RISQUES D'INFLAMMABILITÉ .....	INFLAMMABLE
AGENTS D'EXTINCTION .....	MOUSSE ANTI-ALCOOL NEIGE CARBONIQUE. POUDRE SÈCHE
POINT D'ÉCLAIR.....	39.3 °C
LIMITE D'INFLAMMABILITÉ SUPÉRIEURE (% PAR VOLUME).....	N.D.
LIMITE D'INFLAMMABILITÉ INFÉRIEURE (% PAR VOLUME).....	N.D.
TEMPÉRATURE D'AUTO-IGNITION.....	>425 °C / 797 °F
MESURES SPÉCIALES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE .....	LES POMPIERS DEVRAIENT PORTER DES VÊTEMENTS COMPLETS DE PROTECTION, Y COMPRIS UN APPAREIL RESPIRATOIRE AUTONOME.
RISQUES PEU COMMUNS D'INCENDIE ET D'EXPLOSION .....	DÉGAGEMENT POSSIBLE DE MONOXYDE DE CARBONE EN CAS DE COMBUSTION INCOMPLÈTE. LES VAPEURS SONT PLUS LOURDES QUE L'AIR ET PEUVENT S'ACCUMULER DANS LES ESPACES BAS. LES VAPEURS PEUVENT SE DÉPLACER LE LONG DU SOL JUSQU'À UN EMPLACEMENT ÉLOIGNÉ ET ÊTRE ENFLAMMÉES. UTILISER DE L'EAU PULVÉRISÉE POUR REFROIDIR CONTENANTS ET CHARPENTES EXPOSÉS AUX FLAMMES. DANS UN INCENDIE, LES CONTENANTS FERMÉS RISQUENT D'EXPLOSER. TOUJOURS SE TENIR LOIN DE L'EXTRÉMITÉ DES CONTENANTS EN RAISON DU RISQUE D'EXPLOSION. DES ÉMISSIONS TOXIQUES PEUVENT ÊTRE LIBÉRÉES SI LE PRODUIT EST MIS EN CAUSE DANS UN INCENDIE.
PUISANCE EXPLOSIVE.....	N.D.
SENSIBILITÉ AUX CHOCS MÉCANIQUE.....	N.D.
SENSIBILITÉ AUX DÉCHARGES	
ÉLECTROSTATIQUES.....	N.D.
PRODUITS DE COMBUSTION DANGEREUX.....	OXYDES DE CARBONE

**SECTION 06: MESURES EN CAS DE DÉVERSEMENTS ACCIDENTELS**

MESURES EN CAS DE DÉVERSEMENTS ACCIDENTEL.....	ÉVITER UN CONTACT AVEC DU MATÉRIAU DÉVERSÉ ACCIDENTELLEMENT OU LIBÉRÉ. RETIRER IMMÉDIATEMENT TOUT VÊTEMENT CONTAMINÉ. PORTER UN ÉQUIPEMENT DE PROTECTION APPROPRIÉ. EMPÊCHER D'ENTRER DANS LES ÉGOÜTS, LES VOIES D'EAU OU ZONES BASSES. CONSULTER LES AUTORITÉS LOCALES. SI NÉCESSAIRE, LES DÉVERSEMENTS OU LES FUITES DOIVENT ÊTRE DÉCLARÉES AUX AGENCES LOCALES, PROVINCIALES ET FÉDÉRALES APPROPRIÉES. UTILISER UN CONFINEMENT APPROPRIÉ POUR ÉVITER UNE CONTAMINATION DE L'ENVIRONNEMENT. ÉLIMINER TOUTES LES SOURCES ÉVENTUELLES D'IGNITION DANS LA ZONE ENVIRONNANTE. ÉTABLIR UN BARRAGE SUR LES LIEUX POUR ÉVITER QUE LE DÉVERSEMENT S'ÉTENDE. EN CAS DE DÉVERSEMENTS ACCIDENTELS DE QUANTITÉS IMPORTANTES DE LIQUIDE (> 1 FÛT BARIL), TRANSFÉRER PAR DES MOYENS MÉCANIQUES, PAR EXEMPLE D'UN DISPOSITIF D'ASPIRATION MOBILE À UNE CUVE DE COLLECTE, EN VUE D'UNE RÉCUPÉRATION OU D'UNE
--	--

ÉLIMINATION DANS DE BONNES CONDITIONS DE SÉCURITÉ. NE PAS RINCER LES RÉSIDUS POUR LES ÉVACUER AVEC L'EAU. IL FAUT LES CONSERVER EN TANT QUE DÉCHETS CONTAMINÉS. LAISSER LES RÉSIDUS S'ÉVAPORER OU LES ABSORBER AVEC UN MATÉRIAU ABSORBANT APPROPRIÉ, PUIS LES ÉLIMINER DANS DE BONNES CONDITIONS DE SÉCURITÉ PAR UNE MÉTHODE NE PRÉSENTANT PAS DE DANGER. RETIRER LE SOL CONTAMINÉ ET L'ÉLIMINER DANS DE BONNES CONDITIONS DE SÉCURITÉ. EN CAS DE DÉVERSEMENTS ACCIDENTELS DE PETITES QUANTITÉS DE LIQUIDE (< 1 FÛT BARIL), TRANSFÉRER PAR DES MOYENS MÉCANIQUES DANS À UN RÉCIPIENT ÉTIQUETÉ ET ÉTANCHE, EN VUE D'UNE RÉCUPÉRATION OU D'UNE ÉLIMINATION DU PRODUIT DANS DE BONNES CONDITIONS DE SÉCURITÉ. LAISSER LES RÉSIDUS S'ÉVAPORER OU LES ABSORBER AVEC UN MATÉRIAU ABSORBANT APPROPRIÉ, PUIS LES ÉLIMINER DANS DE BONNES CONDITIONS DE SÉCURITÉ PAR UNE MÉTHODE NE PRÉSENTANT PAS DE DANGER. RETIRER LE SOL CONTAMINÉ EN CAS DE DÉVERSEMENTS ACCIDENTELS DE QUANTITÉS IMPORTANTES DE LIQUIDE (> 1 FÛT BARIL), TRANSFÉRER PAR DES MOYENS MÉCANIQUES, PAR EXEMPLE D'UN DISPOSITIF D'ASPIRATION MOBILE À UNE CUVE DE COLLECTE, EN VUE D'UNE RÉCUPÉRATION OU D'UNE ÉLIMINATION DANS DE BONNES CONDITIONS DE SÉCURITÉ. NE PAS RINCER LES RÉSIDUS POUR LES ÉVACUER AVEC L'EAU. IL FAUT LES CONSERVER EN TANT QUE DÉCHETS CONTAMINÉS. LAISSER LES RÉSIDUS S'ÉVAPORER OU LES ABSORBER AVEC UN MATÉRIAU ABSORBANT APPROPRIÉ, PUIS LES ÉLIMINER DANS DE BONNES CONDITIONS DE SÉCURITÉ PAR UNE MÉTHODE NE PRÉSENTANT PAS DE DANGER. RETIRER LE SOL CONTAMINÉ ET L'ÉLIMINER DANS DE BONNES CONDITIONS DE SÉCURITÉ. EN CAS DE DÉVERSEMENTS ACCIDENTELS DE PETITES QUANTITÉS DE LIQUIDE (< 1 FÛT BARIL), TRANSFÉRER PAR DES MOYENS MÉCANIQUES DANS À UN RÉCIPIENT ÉTIQUETÉ ET ÉTANCHE, EN VUE D'UNE RÉCUPÉRATION OU D'UNE ÉLIMINATION DU PRODUIT DANS DE BONNES CONDITIONS DE SÉCURITÉ. LAISSER LES RÉSIDUS S'ÉVAPORER OU LES ABSORBER AVEC UN MATÉRIAU ABSORBANT APPROPRIÉ, PUIS LES ÉLIMINER DANS DE BONNES CONDITIONS DE SÉCURITÉ PAR UNE MÉTHODE NE PRÉSENTANT PAS DE DANGER. RETIRER LE SOL CONTAMINÉ ET L'ÉLIMINER DANS DE BONNES CONDITIONS DE SÉCURITÉ

**SECTION 07: MANUTENTION ET ENTREPOSAGE**

PROCEDURES DE MANUTENTION ET L'EQUIPEMENT.....

ÉVITER TOUS CONTACTS AVEC LES YEUX, LA PEAU ET LES VÊTEMENTS. EVITER DE RESPIRER LES VAPEURS. UTILISER DANS UN ENDROIT BIEN AÉRÉ. SE LAVER À FOND APRÈS MANIPULATION. DES CHARGES ÉLECTROSTATIQUES PEUVENT ÊTRE GÉNÉRÉES LORS DU POMPAGE. UNE DÉCHARGE ÉLECTROSTATIQUE PEUT PROVOQUER UN INCENDIE. S'ASSURER DE LA CONTINUITÉ ÉLECTRIQUE EN METTANT TOUT L'ÉQUIPEMENT À LA MASSE (TERRE). LIMITER LA VITESSE DE CIRCULATION DANS LES CONDUITES DURANT LE POMPAGE POUR ÉVITER LA PRODUCTION DE DÉCHARGES ÉLECTROSTATIQUES (<= 10 M/SEC). ÉVITER LES ÉCLABOUSSURES DURANT LE REMPLISSAGE. NE PAS UTILISER D'AIR COMPRIMÉ POUR LES OPÉRATIONS DE REMPLISSAGE, DE DÉCHARGEMENT OU DE MANUTENTION. ÉTEINDRE LES FLAMMES NUES. NE PAS FUMER. NE PAS MANIPULER NI ENTREPOSER PRÈS DE LA FLAMME NUE, D'UNE SOURCE DE CHALEUR OU D'INFLAMMATION. TEMPÉRATURES DE MANIPULATION: AMBIANTE. ENTREPOSER DANS UN ENDROIT FRAIS, SEC ET BIEN VENTILÉ, LOIN DE LA CHALEUR ET DES SOURCES D'INFLAMMATION. UTILISER UN SYSTÈME DE VENTILATION À L'ÉPREUVE DES EXPLOSIONS DE FAÇON À PRÉVENIR L'ACCUMULATION DES VAPEURS. PEUT ATTAQUER L'ALUMINUM À TEMPÉRATURE ÉLEVÉE. ENTREPOSER À LA TEMPÉRATURE AMBIANTE. TENIR À DISTANCE DES AÉROSOLS, DES SUBSTANCES INFLAMMABLES, DES AGENTS OXYDANTS, DES SUBSTANCES CORROSIVES. ENTREPOSER À DISTANCE DES MATIÈRES INCOMPATIBLES.

D'ENTREPOSAGE .....

**SECTION 08: CONTRÔLES D'EXPOSITION/LA PROTECTION INDIVIDUELLE**

<p>CONTROLES D'INGENIERIE.....</p> <p>ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION PERSONELLE: PROTECTION DE LA PEAU.....</p> <p>PROTECTION DES LES YEUX ET DU VISAGE.....</p> <p>PROTECTION RESPIRATOIRE.....</p> <p>MESURES D'HYGIENE.....</p>	<p>LORSQU'IL FAUT PÉNÉTRER DANS UN ESPACE CLOS (PAR EXEMPLE, UN RÉSERVOIR DE STOCKAGE), OBSERVER LA MARCHÉ À SUIVRE APPROPRIÉE, Y COMPRIS EN CE QUI A TRAIT À LA VENTILATION ET À LA VERIFICATION DE L'AIR DU RESIVOIR. VENTILATION LOCALE RECOMMANDÉE LORSQUE LE SYSTÈME DE VENTILATION MÉCANIQUE EST INSUFFISANT POUR MAINTENIR LA CONCENTRATION DU PRODUIT DANS L'AIR DU LIEU DE TRAVAIL SOUS LA LIMITE D'EXPOSITION CONSEILLÉE. EN PRESENCE DE PERSONNEL NON PROTÉGÉ, LA CONCENTRATION DU PRODUIT DANS L'AIR DOIT TOUJOURS ÊTRE MAINTENUE SOUS LA LIMITE INFÉRIEURE D'EXPLOSIVITÉ OU SOUS LA CONCENTRATION MAXIMALE ADMISSIBLE. DE L'AIR D'APPOINT DOIT TOUJOURS ÊTRE FOURNI POUR REMPLACER L'AIR REJETÉ (DE FAÇON GÉNÉRALE OU LOCALE). LE APPAREILS ÉLECTRIQUES ET MÉCHANQUES DOIVENT ÊTRE À L'ÉPREUVE DES EXPLOSIONS. FORTEMENT RECOMMANDÉE À L'INTÉRIEUR DE FAÇON À PRÉVENIR LES ÉMISSIONS FUGITIVES.</p> <p>ÉVITER TOUT CONTACT CUTANÉ EN PORTANT DES CHAUSSURES, DES GANTS ET DES VÊTEMENTS DE PROTECTION ADÉQUATS, SÉLECTIONNÉS CONFORMÉMENT AUX CONDITIONS D'UTILISATION ET AUX RISQUES D'EXPOSITION. LE CHOIX DOIT SE FAIRE EN FONCTION DE LA DURABILITÉ ET DE LA RÉSISTANCE À LA PERMÉABILITÉ DES MATÉRIAUX.</p> <p>LUNETTES PROTECTRICES CONTRE LES AGENTS CHIMIQUES; DE PLUS, PORTER UN ÉLÉMENT FACIAL, S'IL Y A RISQUE D'ÉCLABOUSSURES.</p> <p>UN APPAREIL DE PROTECTION RESPIRATOIRE A ADDUCTION D'AIR HOMOLOGUE PAR LE NIOSH EST RECOMMANDE QUAND LA CONCENTRATION DES PARTICULES DANS L'AIR DÉPASSE LES LIMITES D'EXPOSITION. UTILISER UN RESPIRATEUR A CARTOUCHE FILTRANTE PROTÉGEANT CONTRE LES VAPEURS ORGANIQUES HOMOLOGUÉ PAR LE NIOSH OU UN RESPIRATEUR A ADDUCTION D'AIR HOMOLOGUÉ PAR LE NIOSH. EN CAS DE CONCENTRATIONS ÉLEVÉES DANS L'AIR, UTILISER UN RESPIRATEUR A ADDUCTION D'AIR HOMOLOGUÉ PAR LE NIOSH, SOIT AUTONOME OU A CANALISATION D'AIR FONCTIONNANT EN PRESSION POSITIVE INTERMITTENTE.</p> <p>FOURNIR DES DOUCHES DE SÉCURITÉ ET OCULAIRES À PROXIMITÉ DES LIEUX DE TRAVAIL.</p>
---	--

**SECTION 09: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

<p>ÉTAT PHYSIQUE .....</p> <p>APPARENCE &amp; ODEUR.....</p> <p>LIMITE DE DÉTECTION OLFACTIVE .....</p> <p>DENSITÉ.....</p> <p>TENSION DE VAPEUR (MMHG).....</p> <p>DENSITÉ DE VAPEUR (AIR=1).....</p> <p>TAUX D'ÉVAPORATION .....</p> <p>POINT D'ÉBULLITION .....</p> <p>POINT DE CONGÉLATION .....</p> <p>PH .....</p> <p>SOLUBILITÉ (% DE W/W).....</p> <p>COEFFICIENT DE PARTAGE HUILE/EAU .....</p>	<p>LIQUIDE</p> <p>COULEUR BLEUE – ODEUR D'ALCOOL</p> <p>N.D.</p> <p>~ 0.981</p> <p>N.D.</p> <p>N.D.</p> <p>N.D.</p> <p>N.D.</p> <p>97°C</p> <p>-6°C</p> <p>8</p> <p>SOLU BLE</p> <p>N.D.</p>
--	--

**SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

<p>STABILITÉ .....</p> <p>CONDITIONS À ÉVITER .....</p> <p>INCOMPATIBILITÉ (MATÉRIAUX À ÉVITER).....</p> <p>PRODUITS DANGEREUX DE DÉCOMPOSITION.....</p> <p>POLYMÉRISATION DANGEREUSE .....</p>	<p>STABLE</p> <p>ÉVITER TOUTE SOURCE D'INFLAMMATION.</p> <p>ACIDES FORTS. PEUT CORRODER LE PLOMB ET L'ALUMINIUM.</p> <p>COMBURANTS PUISSANTS. BASES FORTES.</p> <p>VOIR SECTION 5</p> <p>NE SE PRODUIRA PAS</p>
---	---

**SECTION 11: INFORMATION TOXICOLOGIQUE**

LIMITES D'EXPOSITION .....	VOIR SECTION 3
POUVOIR IRRITANT .....	VOIR SECTION 2
SENSIBILISATION AU PRODUIT .....	N.D.
CANCÉROGÉNÉCITÉ .....	ALCOOL D'ISOPROPYLE; IARC – GROUPE 3; ACGIH – A4 NON-CLASSABLE POUR DES HUMAINS ET DES ANIMAUX.
EFFETS SUR LA REPRODUCTION.....	ALCOOL D'ISOPROPYLE; UNE ÉTUDE SUR L'INHALATION A DÉMONTRÉ QUE LE 2-PROPANOL EST FOETOTOXIQUE (IL A CAUSÉ UNE RÉDUCTION DU GAIN DE POIDS CHEZ LE FOETUS) EN L'ABSENCE DE TOXICITÉ MATERNELLE. D'AUTRES ÉTUDES N'ONT DÉMONTRÉ AUCUN EFFET OU DES EFFETS EN PRÉSENCE DE TOXICITÉ MATERNELLE.
TÉRATOGENÉCITÉ.....	ALCOOL D'ISOPROPYLE; IL N'EXISTE AUCUN RENSEIGNEMENT RELATIF AUX HUMAINS EN CE QUI A TRAIT À L'ISOPROPANOL. CEPENDANT, SELON DES RENSEIGNEMENTS SUR LES ANIMAUX
MUTAGÉNÉCITÉ .....	ALCOOL D'ISOPROPYLE; DES RÉSULTATS MUTAGÈNES POSITIFS ET NÉGATIFS ONT ÉTÉ OBTENUS POUR LES CELLULES IN VITRO DES MAMMIFÈRES ET DES RÉSULTATS NÉGATIFS EN CE QUI A TRAIT AUX BACTÉRIES
PRODUITS SYNERGIQUES TOXICOLOGIQUES .....	N.D.
TOXICITÉ CHRONIQUE.....	N.D.

**SECTION 12: INFORMATION ÉCOLOGIQUE**

INFORMATION ÉCOLOGIQUE	ALCOOL D'ISOPROPYLE; LC50 (PIMEPHALES PROMELAS) 61200 MG/L LC50 (PIMEPHALES PROMELAS) 94900 MG/L LC50 (PIMEPHALES PROMELAS) 9640 MG/L NON-DISPONIBLE. EC50 (SCENEDESMUS SUBSPICATUS) 1000 MG/L
AUTRE INFORMATION	NE PAS LAISSER CE PRODUIT OU L'EAU QUI SERT À COMBATTRE UN INCENDIE OÙ CE PRODUIT EST EN CAUSE PÉNÉTRER DANS LES ÉGOUTS, LES LACS, LES COURS D'EAU OU LES CANALISATIONS D'EAU DOIT ÊTRE NETTOYÉE ET REMISE À SON ÉTAT ORIGINAL OU À LA SATISFACTION DES AUTORITÉS. PEÛT ÊTRE NOCIF POUR LA VIE AQUATIQUE.POTABLE. BOUCHER LES ÉGOUTS ET BLOQUER LES FOSSÉS. LA RÉGION POLLUÉE

**SECTION 13: INFORMATION SUR LA DISPOSITION DES DÉCHETS**

L'ÉLIMINATION DU PRODUIT .....	ÉLIMINER CONFORMÉMENT À TOUS LES RÉGLEMENTS FÉDÉRAUX, PROVINCIAUX ET LOCAUX APPLICABLES.
--------------------------------	--

**SECTION 14: INFORMATIONS SUR LE TRANSPORT**

DÉSIGNATION OFFICIELLE .....	S.O.
CLASSIFICATION DE TMG.....	NON REGLEMENTE.
NUMERO D'INDENTIFICATION DU PRODUIT.....	S.O.
GROUPE D'EMBALLAGE.....	S.O.

**SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**

CLASSIFICATION SIMDUT .....	B2, D2B
CONFORMITÉ DE CPR.....	CE PRODUIT A ÉTÉ CLASSIFIÉ SELON LES CRITÈRES DE RISQUÉ DU CPR ET CONTIENT TOUTE L'INFORMATION EXIGÉE PAR LE CPR.

**SECTION 16: AUTRE INFORMATIONS**

INFORMATION SUR LA PRÉPARATION	PRÉPARÉ PAR: LE GROUPE DE RÉGLIMENTATION, TÉLÉPHONE - (613) - 744-8896 DATE DE LA PRÉPARATION: LE 1 JUILLET, 2016
--------------------------------	--

N.D. = NON DISPONIBLE  
S.O. = SANS OBJET